



**RENSEIGNEMENTS POUR LA
DELIVRANCE DE LA LICENCE DE
PILOTE PRIVE**

Se rapporter au :

- RANT 01- PART PEL 1, Chapitre C pour les pilotes avions et
- RANT 01- PART PEL 2, Chapitre C pour les pilotes hélicoptères.

I- Conditions de délivrance

- A- Age : 17 révolus
- B- Expérience : Avoir au moins 45 heures de vol
- C- Formation
 - formation théorique : dans un FTO ou dans un organisme déclaré conformément à l'appendice 12 au RANT 01-PART ATO, § 2 (avions) ou à l'appendice 13 au RANT 01-PART ATO, § 2 (hélicoptères) ;
 - formation en vol : conformément à l'appendice 12 au RANT 01-PART ATO, § 3 (avions) ou à l'appendice 13 au RANT 01-PART ATO, § 3 (hélicoptères) ;

D- Examen théorique

Réussir à un examen de connaissance théorique conformément :

- à l'appendice 1 aux PEL 1.C.1.130 et 1.C.135 pour les avions ;
- à l'appendice 1 aux PEL 2.C.130 et 2.C.135 et au PEL 2.F.261(a) pour les hélicoptères ;

E- Examen pratique : être capable :

d'appliquer les procédures appropriées et d'exécuter les manœuvres décrites :

- à l'appendice 1 aux PEL 1.C.130 et 1.C.135 et à l'appendice 2 au

PEL 1.C135 pour avions monomoteurs ou multimoteur;

- à l'appendice 1 aux PEL 2.C.130 et 2.C.135 et à l'appendice 2 au PEL 1.C.135 pour hélicoptères.

II- Privilèges

Etre CDB ou copilote sans rémunération de tout avion ou hélicoptère, selon le cas, effectuant des vols non payant

III- Pièces à fournir

- ✓ le formulaire de demande renseigné et certifié sur l'honneur par le postulant ;
- ✓ l'original et une copie du certificat d'aptitude aux épreuves théoriques pour la licence demandée ;
- ✓ l'original et une copie de l'attestation de réussite aux épreuves pratiques ;
- ✓ un certificat médical de classe 2 valide délivré par un médecin agréé par l'autorité de l'aviation civile ;
- ✓ une copie de l'attestation du niveau d'anglais ;
- ✓ l'original du carnet de vol du candidat et un relevé certifié des heures de vol ;
- ✓ une copie d'une pièce d'identité ;
- ✓ Une (01) photo d'identité.



**RENSEIGNEMENTS POUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE
DE PILOTE PRIVE**

Se rapporter au :

- RANT 01- PART PEL 1, § PEL1.A.025-b puis au PEL 1.F.245 du même règlement pour les pilotes avions et
- RANT 01- PART PEL 2, § PEL 2.A.25-b puis au PEL 2.F.245 du même règlement pour les pilotes hélicoptères.

I- Conditions de renouvellement

Passer un contrôle de compétence conformément :

- à l'appendice 3 au PEL 1.F.240 pour les qualifications de type/classe avion multimoteur, ou aux appendices 1 et 3 au PEL1.F.240 pour la qualification de classe monopilote monomoteur ;
- aux appendices 1 et 2 ou, 3 au PEL 2.F.240 et 2.G.295 pour la qualification de type hélicoptère,

II- Pièces à fournir

- ✓ le formulaire de demande renseigné et certifié sur l'honneur par le postulant ;
- ✓ l'attestation de réussite au test de maintien de compétences de qualification (s) de classe/type ;
- ✓ un certificat médical de classe 2 valide délivré par un médecin agréé par l'autorité de l'aviation civile ;
- ✓ l'original de la licence ;
- ✓ l'original du dernier carnet de vol et un extrait couvrant les trois (03) derniers mois (mentionner clairement sur l'extrait, le total des heures de vol en tant que pilote et les heures de vol dans les trois (03) derniers mois).



**RENSEIGNEMENTS POUR LA
CONVERSION (DELIVRANCE PAR
EQUIVALENCE) DE LA LICENCE DE
PILOTE PRIVE**

Se rapporter au :

- RANT 01- PART PEL 1, § PEL 1.A.015-c pour les licences de pilotes avion
- RANT 01 – PART PEL 2, § PEL 2.A. 015-c pour les licences de pilotes hélicoptère.

I- Conditions de délivrance par équivalence

Remplir les conditions minimales ci-après figurant :

- à l'appendice 2 au PEL 1.A.015 pour les pilotes privés avion et
- à l'appendice 2 au PEL 2.A.015 pour les pilotes privés hélicoptère

II- Pièces à fournir

- ✓ le formulaire de demande renseigné et certifié sur l'honneur par le postulant ;
- ✓ l'original et une photocopie de la licence étrangère en cours de validité (Il n'y a pas de dérogation possible) ;
- ✓ l'original de l'attestation de contrôle en vol délivrée par un examinateur agréé par l'autorité de l'aviation civile;
- ✓ un certificat médical de classe 2 valide délivré par un médecin agréé par l'autorité de l'aviation civile ;
- ✓ une copie de l'attestation du niveau d'anglais ;
- ✓ l'original du carnet de vol du candidat et un extrait couvrant les trois (03) derniers mois précédents la demande (mentionner clairement sur l'extrait, le total des heures de vol en tant que pilote et les heures de vol dans les trois (03) derniers mois) ;

- ✓ une justification de l'usage qui sera fait de la licence togolaise ;
- ✓ (01) une photo d'identité ;
- ✓ une copie d'une pièce d'identité.

NB/ 1- L'authenticité de la licence de base et les qualifications qui y sont portées et sa conformité à l'annexe 1 doivent être systématiquement vérifiées par le personnel chargé des licences dans le cadre de l'instruction du dossier.

2- Tout titulaire d'une licence non authentique, ni conforme à l'annexe 1 devra se voir notifiée les irrégularités à corriger avant toute conversion.

La demande de conversion sera rejetée si les irrégularités relevées n'ont pas été corrigées.



RENSEIGNEMENTS POUR LA VALIDATION DE LA LICENCE DE PILOTE DE PRIVE

Se rapporter au :

- RANT 01- PART PEL1, § PEL 1.A.015-b pour les licences de pilotes avion et
- RANT 01- PART PEL 2, § PEL 2.A. 015-b pour les licences de pilotes hélicoptère.

I- Conditions de validation

Remplir les conditions minimales ci-après figurant :

- à l'appendice 1 au PEL1.A.015 pour les pilotes avion et
- à l'appendice 1 au PEL 2.A.015 pour les licences de pilotes hélicoptère

II- Pièces à fournir

- ✓ le formulaire de demande renseigné et certifié sur l'honneur par le postulant ;
- ✓ l'original et une photocopie de la licence étrangère en cours de validité (Il n'y a pas de dérogation possible.)
- ✓ l'original de l'attestation de contrôle en vol délivrée par un examinateur agréé par l'autorité de l'aviation civile;
- ✓ un certificat médical de classe 2 valide ;
- ✓ une copie de l'attestation du niveau d'anglais ;
- ✓ l'original du carnet de vol du candidat et un extrait couvrant les trois (03) derniers mois précédent la demande ;
- ✓ une justification de l'usage qui sera fait de la licence togolaise ;
- ✓ (01) photo d'identité ;
- ✓ une copie d'une pièce d'identité.

conformité à l'annexe 1 doivent être systématiquement vérifiées par le personnel chargé des licences dans le cadre de l'instruction du dossier.

2- Tout titulaire d'une licence non authentique, ni conforme à l'annexe 1 devra se voir notifiée les irrégularités à corriger avant toute validation.

La demande de validation sera rejetée si les irrégularités relevées n'ont pas été corrigées.

NB/ 1- L'authenticité de la licence de base et les qualifications qui y sont portées et sa



**RENSEIGNEMENTS POUR LA
PROROGATION DE LA LICENCE DE
PILOTE DE PRIVE**

Se rapporter au :

- RANT 01- PART PEL 1.F.245 pour les licences de pilotes avion et
- RANT 01- PART PEL 2.F.245 pour les licences de pilotes hélicoptère.

I- Conditions de prorogation

Remplir les conditions minimales ci-après figurant :

- au RANT 01- PART PEL 1.F.245-b ou c pour les licences de pilotes avion et
- RANT 01- PART PEL 2.F.245-b ou c pour les licences de pilotes hélicoptère.

II- Pièces à fournir

- ✓ le formulaire de demande renseigné et certifié sur l'honneur par le postulant ;
- ✓ l'attestation de réussite au test de maintien de compétences de qualification (s) de classe/type ;
- ✓ un certificat médical de classe 2 valide délivré par un médecin agréé par l'autorité de l'aviation civile ;
- ✓ l'original de la licence ;
- ✓ l'original du dernier carnet de vol et un extrait couvrant les trois (03) derniers mois (mentionner clairement sur l'extrait, le total des heures de vol en tant que pilote et les heures de vol dans les trois (03) derniers mois).